

Le 8 février 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 8 février 2022 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément aux directives gouvernementales concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2022-02-021 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 février 2022 à 19 h 33.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2022-02-022 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 février 2022 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

| Item | |
|------|--|
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE |
| 2 | MOT DU MAIRE |
| 3 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 4 | ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX |
| 5 | PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR |
| 6 | AFFAIRES DU CONSEIL |

Le 8 février 2022

| | |
|-------|--|
| 6.1 | DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL / BELL CANADA / PROJET I33178 PLANS CM1, CM2, CM4 ET CM5 / AUTORISATION DE SIGNATURE |
| 7 | ADMINISTRATION |
| 7.0.1 | DIVULGATION DE CERTAINS DONS ET RAPPORTS DE DÉPENSES / ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021 |
| 7.1 | GREFFE |
| 7.1.1 | ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 665 / RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX |
| 7.1.2 | RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE |
| 7.2 | TRÉSORERIE |
| 7.2.1 | LISTE DES COMPTES |
| 7.3 | RESSOURCES HUMAINES |
| 7.3.1 | SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE |
| 7.3.2 | SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS |
| 8 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 9 | TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT |
| 10 | URBANISME ET ENVIRONNEMENT |
| 11 | LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE |
| 12 | AFFAIRES NOUVELLES |
| 13 | PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR |
| 14 | LEVÉE DE LA SÉANCE |

ADOPTÉE

2022-02-023 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 sans modification.

ADOPTÉE

2022-02-024 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 1 FÉVRIER 2022

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2022 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Le 8 février 2022

2022-02-025 6.1 DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL / BELL CANADA / PROJET I33178 PLANS CM1, CM2, CM4 ET CM5 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet Bell Canada I33178 plans CM1, CM2, CM4 et CM5 en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et les plans fournis.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2022-02-026 7.0.1 DIVULGATION DE CERTAINS DONS ET RAPPORTS DE DÉPENSES / ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt par le trésorier des formulaires *Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)* transmis en vertu de l'article 513.1 ou la déclaration transmise en vertu de l'article 513.1.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE

2022-02-027 7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 665 / RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 665 intitulé :

« Règlement numéro 665 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

2022-02-028 7.1.2 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport intitulé « Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable » de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil préparé et déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 février 2022.

ADOPTÉE

Le 8 février 2022

2022-02-029 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-neuf dollars et trente-six cents (170 559,36 \$).

ADOPTÉE

**2022-02-030 7.3.1 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire d'un coordonnateur / sauveteur en chef à la piscine municipale pour la période estivale selon le taux horaire en vigueur et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2022;

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire des sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2022 selon le taux horaire en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2022-02-031 7.3.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE /
SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des travaux publics en ce qui concerne l'entretien des espaces verts;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire d'un journalier et/ou d'étudiants pour l'entretien des espaces verts au sein du Service des travaux publics pour la saison estivale 2022, selon les besoins du service, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE
DU JOUR**

Le 8 février 2022

2022-02-032 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 8 février 2022 à 19 h 46.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière